

Le 19 novembre 2012

Décentralisation des CIO :
SUD Education appelle à lutter contre la disparition programmée
du service public d'orientation scolaire

➤ En 2003, dans un contexte de lutte de toute l'éducation nationale, la forte mobilisation des personnels des CIO avait empêché une première tentative de régionalisation. A l'époque il n'était annoncé que des réformes structurelles de « décentralisation ». Certains se voulaient confiants alors que d'autres, plus nombreux, se sont mobilisés car la régionalisation rendait possibles certaines hypothèses inacceptables concernant la nature du service rendu, les missions et le statut des CIO et des Conseillers d'Orientation Psychologues.

➤ La nouvelle offensive de 2012 pour imposer un SPOTLV* territorialisé confirme et même dépasse largement les projections les plus alarmistes de 2003. Avec l'instauration d'un service d'orientation unique pour tous publics, ce qui était dénoncé comme possibilités insidieuses ou implicites devient explicite et se trouve quasi clairement revendiqué par les régions :

- disparition du réseau des CIO via la fusion ou le regroupement de services.
- modifications statutaires pour les COP (double tutelle**, voire même choix à effectuer entre rester fonctionnaire de l'EN ou devenir fonctionnaire de la région).
- évolution des missions et des objectifs, non plus centrés sur les besoins des jeunes mais sur ceux des entreprises.
- glissement de l'accompagnement des personnes vers le placement, la maîtrise des flux et le formatage des volontés et des comportements.

Ainsi, avec d'autres réformes dont celles qui touchent l'enseignement professionnel, la définition des objectifs assignés à l'éducation n'est plus nationale mais soumise au pouvoir des Présidents de région. Leurs intentions sont clairement annoncées. Il s'agit d'organiser les services d'orientation et la formation professionnelle pour répondre aux demandes spécifiques et locales des entreprises. Les régions acceptent de fait de jouer le jeu d'une concurrence inter-régionale, un dumping qui devrait aboutir à garantir aux entreprises les meilleurs flux, la population la mieux formatée y compris et surtout en terme de savoir être (pour le dire clairement la plus soumise!). Le chômage, les salaires et le code du travail ne s'en trouveront pas améliorés, la rentabilité pour l'actionnaire très certainement !

La période de transition qui se profile imposera au COP la flexibilité maximale. Pour les COP lutter contre les évolutions statutaires à venir relève du droit de tout salarié à maintenir des conditions de travail décentes. Les réformes en cours impactent profondément les valeurs qui encadraient leurs pratiques et pour beaucoup c'est là sans doute où se situe le plus inacceptable.

Imagine-t-on des professionnels soucieux de déontologie et du respect des personnes, intéressés à développer l'autonomie, accepter demain le nouveau cadre d'un SPOTLV territorialisé et ses objectifs de placement-formatage ? Quant au choix évoqué de pouvoir être attaché à un établissement scolaire, pour ceux qui refuseraient d'être régionalisés, il n'est pas plus satisfaisant. Non seulement il ne garantirait pas l'indépendance par rapport aux entreprises puisque les établissements eux-mêmes sont de plus en plus soumis à leur influence mais il soumettrait les pratiques du COP aux intérêts particuliers de l'établissement. On constate que de plus en plus, ceux-ci fonctionnent comme des entreprises et se trouvent de fait en concurrence les uns avec les autres, plutôt que complémentaires dans le service public. Au-delà de l'isolement mortifère qu'impliquerait une telle position, on peut s'attendre à ce que des « sollicitations » s'exercent pour que le COP participe à cette logique concurrentielle (par exemple recruter les meilleurs éléments et éviter ou exclure les éléments indésirables).

Dans tous les cas de figure, les jeunes et les familles n'ont rien à gagner mais beaucoup à perdre.

Compte tenu de ces perspectives inacceptables, l'heure est à la mobilisation de toute la profession dans l'unité la plus large. C'est pourquoi Sud Education s'inscrit résolument dans le programme d'action arrêté par l'intersyndicale et appelle les personnels à envisager dès à présent une journée nationale de mobilisation incluant le recours à la grève dès le début du mois de janvier, si les demandes de l'intersyndicale n'étaient pas prises en compte d'ici là.

Au-delà de ces indispensables actions propres au secteur de l'orientation scolaire, Sud Education mettra tout en œuvre pour qu'émerge un mouvement de lutte plus large. Les inflexions actuelles de l'Éducation qui visent à transformer les élèves en « chair à patrons » concernent très directement toutes les catégories de personnels de l'Éducation.

* SPOTLV : Service Public d'Orientation Tout au Long de la Vie. Dans la droite ligne de la loi OFPTLV (Orientation et Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie) du 24 novembre 2009.

** La double tutelle créerait un précédent, en assignant à un fonctionnaire d'état des missions définies par les régions par convention. Nul doute que cette nouvelle modalité servirait d'exemple et pourrait s'appliquer à d'autres catégories de personnel.